

PRO CARE

ALGAECIDE 40%

Supprime les algues dans l'eau de piscine.

Algicide Liquide

GARANTIE:

Chlorures de n-alkyl (40% C₁₂, 50% C₁₄, 10% C₁₆)
diméthyl benzyl ammonium 40%

DOMESTIQUE

NO. D'HOMOL. 28130 LOI SUR L.P.A.

DANGER

POISON

CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L

KIK HOLDCO COMPANY INC.

33 MacIntosh Blvd.

Concord ON L4K 4L5

1-800-733-7974

MODE D'EMPLOI:

1. NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé).
2. La dose initiale à utiliser pour une eau n'ayant aucune algue visible est de 90 mL de d'**Algaecide 40% de Pro Care** par 10 000 L d'eau.
3. La dose d'entretien à utiliser est de 15 mL par 10 000 L d'eau, chaque semaine ou alternativement 30 ml par 10 000 L d'eau chaque deux semaines.
4. Pour les piscines dont les algues sont visibles, faire une surchloration en suivant le mode d'emploi du produit de surchloration utilisé et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
5. Pour les piscines dont les algues sont visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 125 mL d'**Algaecide 40% de Pro Care** par 10 000 L d'eau.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si ingéré. Ne pas mélanger le produit avec d'autres produits chimiques. Corrosif pour les yeux. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes et des gants de caoutchouc pendant la manipulation de ce concentré. Éviter la contamination de nourriture.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer une traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper et jeter le contenant vide avec les ordures ménagères. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))